

MIEUX VIVRE
Votre Argent

MARS 2006

Confiez votre maison à un intendant

Entretien deux résidences à la fois n'est pas une sinécure. Et on ne peut pas compter sur l'aide d'un voisin à longueur d'année! Vous avez alors la possibilité de passer par un professionnel assurant toute une palette de services : entretien des pelouses et des haies, approvisionnement en bois ou en fioul ménage, entretien de la piscine... Suivant le contrat, votre intendant s'occupera essentiellement de mettre en état votre maison (www.residclean.com) ou de la préparer avant votre arrivée (www.saumurservices.com), voire de prendre en charge toute la gestion, allant des menus travaux à la décoration de Noël (www.todotoday.fr). Lorsqu'elles sont agréées comme sociétés de services, ces entreprises bénéficient d'une TVA à 5,5% et vous permettent de déduire de vos impôts 50% des dépenses dans la limite de 12 000 euros pour un couple, soit une réduction de 6 000 euros par an maximum.

